



**BARREAU
DE PARIS**

Solidarité

Fonds de dotation

SOMMAIRE

Édito	p 3
Le Fonds « Barreau de Paris Solidarité » en chiffres et en images	p 4
Les actions soutenues par le fonds au 1^{er} semestre 2017	p 8
Les membres du jury des Trophées Pro Bono 2017	p 12

LES CANDIDATS

Catégorie « Junior »	p 14
Catégorie « en Solo »	p 26
Catégorie « en Équipe et RSE »	p 34

ÉDITO

En France, les avocats, investis dans la cité et garants des libertés fondamentales ont toujours défendu les plus démunis afin de leur permettre de faire valoir leurs droits. Je rejoins Henri Leclerc, avocat engagé, qui définit cet engagement comme « une obligation générale de fraternité ».

Aujourd’hui, alors que le climat de crise touche plus que jamais les plus vulnérables, le devoir d’humanité lié à notre serment prend un sens particulier. Pour répondre aux besoins grandissant de nos concitoyens les plus en difficulté pour qui le droit paraît souvent inaccessible, des avocats en nombre se mobilisent en participant à des actions solidaires, en donnant bénévolement de leur temps.

La sixième édition des Trophées Pro Bono, à l’Hôtel de Ville, mettra en lumière l’ensemble de ces projets.

Actions en faveur de jeunes issus de quartiers défavorisés, promotion des droits des personnes détenues dans le monde, lutte contre les discriminations, aide aux personnes en exil : des causes pour lesquelles vous vous êtes investis de manière désintéressée.

La cérémonie de remise des Trophées pro bono est l’occasion non seulement de promouvoir vos initiatives citoyennes, mais aussi d’en récompenser certaines.

Vous, mes chères consœurs, mes chers confrères, jeunes et plus expérimentés, faites la fierté du Barreau de Paris, engagé depuis toujours dans l’effectivité des droits pour tous.

Continuons de mener ce combat.

Dominique Attias

Vice Bâtonnière

Vice-Présidente du Fonds « Barreau de Paris Solidarité »

LE FONDS EN CHIFFRES...



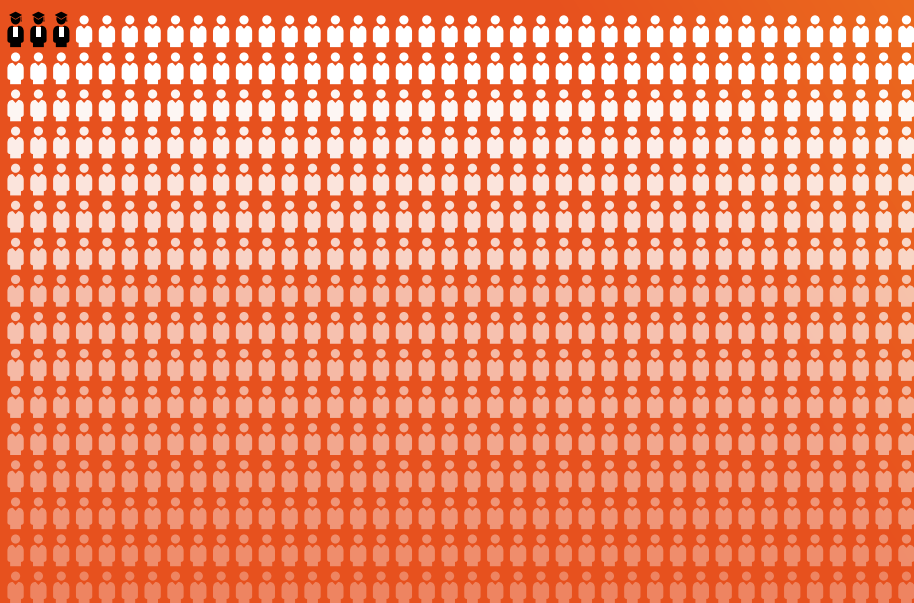
194

NOMBRE D'AVOCATS
AYANT ASSURÉ
DES PERMANENCES
BÉNÉVOLES
EN 2016



EN 2016...

250 PERMANENCES
DE 3 HEURES AVEC **3** AVOCATS
PRÉSENTS SIMULTANÉMENT
ONT PERMIS DE RECEVOIR
5425 USAGERS DANS
LE BUS DE LA SOLIDARITÉ



15

ACTIONS SOUTENUES
FINANCIÈREMENT AU
PREMIER SEMESTRE 2017
PAR LE FONDS



1923

NOMBRE DE
PERMANENCES
DE CONSULTATIONS
GRATUITES
BÉNÉVOLES
EN 2016 *

* 1389 en 2015

6

CABINETS PARTENAIRES

McDermott Will & Emery, Hogan Lovells, Allen & Overy,
Gibson Dunn, Dechert, Flichy Grangé Avocats



... ET EN IMAGES

Plusieurs événements ont ponctué l'année 2016 et le premier semestre 2017.

Les avocats bénévoles du Fonds de dotation ont notamment assuré des permanences juridiques au Forum de rentrée des étudiants organisé par la Ville de Paris, au Salon de la Nouvelle Vie Professionnelle, à la Marche des fiertés, au Festival du film judiciaire de la jeunesse...



LES ACTIONS SOUTENUES

PAR « BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ »
AU 1^{ER} SEMESTRE 2017



AFIFF - Association du Festival International de Films de Femmes
L'AFIFF œuvre à la promotion des créations des femmes en matière cinématographique et audio-visuelle. Partant du constat que l'information est mal véhiculée en milieu carcéral où tout passe par l'écrit alors que de nombreux détenus ne le maîtrisent pas, et que la démarche est lente et périlleuse, l'AFIFF a initié une action « TV Fresnes », soutenue par le Barreau de Paris Solidarité. L'ensemble des programmes est fabriqué en détention et réalisé par les personnes détenues elles-mêmes, de la préparation du contenu à la diffusion finale sur le canal interne, en passant par le tournage, le montage et le travail du son.



AVIJED - Association pour la Vulgarisation de l'Information Juridique et l'Education au Droit
Fondée en 2013, l'AVIJED a pour but de promouvoir la vulgarisation juridique et l'usage d'un langage clair en droit. Elle œuvre également à garantir un meilleur accès au droit à tous par la réduction des barrières de compréhension des normes juridiques. C'est dans ce cadre qu'elle a initié un projet ayant pour objet de garantir un accès au droit pour les personnes sourdes et malentendantes en leur donnant accès à des informations juridiques claires, certifiées et actualisées sur un site internet gratuit. Le Barreau de Paris Solidarité ne pouvait que soutenir une telle initiative.



CENTRE PRIMO LEVI - Née d'une action concertée de cinq associations, le Centre Primo Levi est une association qui apporte gratuitement des soins appropriés aux personnes victimes de torture et de violence politique, qui ont fui leur pays d'origine et qui vivent en Ile-de-France. Dans le cadre de son projet intitulé « renforcement et développement du Pôle d'accès aux droits » qui a été soutenu par le Fonds de dotation en 2017, le Centre Primo Levi a voulu renforcer l'accès au droit et l'effectivité des droits des personnes accueillies en son sein et qui sont en situation de grande vulnérabilité, ce afin de leur permettre de bénéficier à terme d'un statut protecteur, de répondre à leurs besoins fondamentaux, et de les sortir peu à peu de la précarité.



CHANTIERS-PASSERELLES - L'association œuvre dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, de la prévention et de la sécurité, de la participation citoyenne, de l'éducation, de la formation et de la communication. De par son projet « 1er Tour de France du Travail d'intérêt général », l'association « Chantiers-Passerelles » vise à contribuer, à travers des rencontres territoriales, au développement de la peine de travail d'intérêt général (TIG) en tant que sanction intelligente permettant d'éviter de courtes peines de prison qui sont coûteuses et non respectueuses des droits de l'Homme, et de contribuer par la même occasion au lien social et à la prévention de la récidive. Le projet a bénéficié de l'aide du Fonds de dotation.



CIMADE - La Cimade a pour but de manifester une solidarité active avec les personnes opprimées et exploitées. Elle défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions. Elle effectue notamment un accompagnement individualisé des personnes étrangères sous le coup de mesures de contrôle et de surveillance dans leurs démarches administratives et juridiques. Ce projet a été soutenu par Barreau de Paris solidarité en juin 2017.



COLLECTIF GUATEMALA - Le Collectif Guatemala est une organisation à but non lucratif créée en 1979 par des réfugiés guatémaltèques et des militants français des droits humains, dont le principal objectif est aujourd'hui de soutenir les organisations du mouvement social guatémaltèque dans leurs efforts pour construire un État de droit. Pour l'encourager dans son action, le Collectif a bénéficié en 2017 d'un appui du Barreau Solidarité pour l'accompagnement des défenseurs des droits humains criminalisés au Guatemala et de leurs avocats dans le contexte des résistances aux mégaprojets extractivistes et hydroélectriques.



COMITÉ CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE - L'association vise à renforcer les capacités des professionnels du droit dans le combat de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail. L'action soutenue par le Fonds de dotation permettra d'élargir le réseau des professionnels de l'association, notamment des avocats spécialisés, et d'obtenir des jurisprudences visant à faire évoluer le droit français pour une meilleure reconnaissance de ces formes d'exploitation.



CRID - Centre de recherche et d'information pour le développement
Le CRID a pour but d'œuvrer pour le développement économique, social et culturel et de contribuer à créer les conditions d'une véritable solidarité entre les peuples, en s'attachant à changer la nature des relations entre pays du Nord et du Sud. A travers le projet « Le Sursaut Citoyen » qui a été soutenu par le Fonds de dotation Barreau de Paris, le CRID a entendu mettre en valeur toutes les initiatives citoyennes d'accueil des personnes migrantes, faire entendre un discours différent et positif sur les migrations, prouver le caractère erroné du préjugé de pays xénophobe faussement attribué à la France par une majorité de médias étrangers.



FORUM RÉFUGIÉS-COSI - Forum réfugiés-Cosi est une association sans but lucratif œuvrant pour l'accueil des réfugiés, la défense du droit d'asile et la promotion de l'État de droit. Elle s'est engagée dans un projet d'assistance judiciaire aux victimes de violences sexuelles à l'Est de la République démocratique du Congo afin d'améliorer l'accès à une justice équitable pour ces victimes en leur apportant un soutien technique et financier. Pour la conduite de ce projet qui a eu le soutien du Fonds de dotation, l'association a délégué la majorité de la mise en œuvre des activités à quatre associations congolaises, sous sa coordination.



GISTI - GROUPE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN DES IMMIGRÉ.E.S - Le GISTI milite pour les droits des étrangers en combattant les discriminations et en assistant les étrangers dans la connaissance et l'exercice de leurs droits. Pour fournir aux praticiens une analyse complète et critique de la récente réforme du droit des étrangers (entrée, séjour, éloignement) et de ses principaux décrets d'application, le GISTI a entrepris en 2017 de réaliser deux ouvrages intitulés respectivement « Droit des étrangers en France : ce que change la loi du 7 mars 2016 » et « Que faire après une obligation de quitter le territoire français, et une interdiction d'y retourner ? ». Afin de contribuer à un accès gratuit de ces ouvrages au grand public, le Fonds de dotation a apporté son concours à ce projet.



INFOMIE - En référence à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par la France en 1990, l'association InfoMIE a pour principal objectif de concourir à la protection des mineurs isolés étrangers/mineurs non accompagnés et jeunes majeurs présents sur le territoire français, jeunes particulièrement vulnérables car privés temporairement de la protection de leur famille. «Favoriser l'accès aux droits fondamentaux des mineurs isolés étrangers/mineurs non accompagnés et jeunes majeurs en renforçant la capacité des professionnels qui travaillent en direction de ces jeunes particulièrement vulnérables», tel est le projet porté par l'association et auquel le Fonds de dotation a accordé son soutien.



LES AMIS DU BUS DES FEMMES - Cette association défend les droits et la dignité des personnes de la rue, plus spécialement des prostituées, tout en luttant contre la traite des êtres Humains dont celles-ci sont fréquemment victimes. Elle a mené une action visant à promouvoir la prévention et le processus de réparation pour les mineures nigérianes victimes de prostitution et de traite des êtres humains. Cette action se décline en trois objectifs spécifiques: maintenir la dynamique de détection et mise à l'abri des jeunes filles, soutenir leur accompagnement éducatif et soutenir la prévention du phénomène de traite des mineures nigérianes. Cette action a donc bénéficié en 2017 d'une aide de Barreau de Paris Solidarité.



LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - La Ligue des Droits de l'Homme est connue pour sa défense des principes énoncés notamment par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, la Déclaration Universelle de 1948 et la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et ses protocoles additionnels ainsi que pour sa lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination. En 2017, le Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité a décidé de la soutenir dans son action tendant à mieux assister les victimes de discriminations en vue leur permettre d'avoir un meilleur accès aux droits à travers un soutien juridique et un accompagnement judiciaire.



MÉDECINS DU MONDE - Médecin du Monde est une association médicale militante de solidarité internationale qui s'engage, depuis 30 ans, sur le territoire français et à l'international, à soigner les populations les plus vulnérables, à témoigner des entraves constatées quant à l'accès aux soins afin de faire évoluer les politiques de santé publique. Elle a bénéficié d'une aide du Barreau de Paris solidarité pour son projet en faveur de l'accès aux soins préventifs et curatifs (santé physique et psychique) et aux droits des mineurs isolés étrangers (MIE) non protégés. Ce projet a notamment pour objet d'améliorer leurs conditions d'accueil à Paris, la qualité de leurs évaluations, ainsi que leur prise en charge médico-psycho-sociale.

SCOPIQUE STUDIO - L'association SCOPIQUE STUDIO poursuit un but d'intérêt général, de production d'œuvres artistiques qui mettent en scène la dialectique entre regarder et être regardé auprès de populations choisies comme des groupes socio-professionnels spécifiques ou des publics fragiles, minoritaires. Son projet «Antiporraits» consiste en un travail artistique collaboratif entre une artiste et un groupe de femmes détenues au Centre pénitentiaire sud-francilien. La production artistique, exigeante dans son processus et dans sa restitution, est un facteur d'insertion car son cheminement est unique et libre. Ce projet, soutenu par le Fonds de dotation, prendra la forme d'ateliers mis en place avec les détenues et qui aboutiront à plusieurs restitutions.

LES MEMBRES DU JURY

DES TROPHÉES PRO BONO 2017



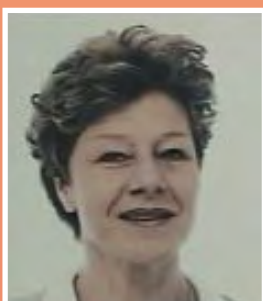
Philippe Ryfman

Avocat, Président
du Comité de parrainage



Mélissa Palmer

Avocate, lauréat
du Prix « En solo » des
Trophées Pro bono 2016



Emmanuelle Kneusé

Avocate, Membre
du conseil d'administration



Jean-Georges Betto

Avocat, lauréat
du « Prix spécial du Jury »
des Trophées Pro bono 2016



Aurélie Carlier

Avocate, Membre
du Comité de parrainage



Martin Spitz

Membre du comité
de parrainage, Haut
responsable de la
Fondation de France



Norma Jullien

Action en faveur des réfugiés
de l’île de Lesbos en Grèce

(voir page 21)



CATÉGORIE JUNIOR

PRIX HENRI LECLERC

CANDIDATS

N’gary Ba	p 16
Matthieu Bagard	p 17
Alexa Chapotel	p 18
Marie Coquil	p 19
Alexandre Delavay	p 20
Norma Jullien	p 21
Les Mycicles	p 22
Mourad Medjnah	p 23
Julien Zanatta	p 24

N’GARY BA



ACTION EN FAVEUR DES JEUNES ISSUS DE FAMILLES DÉFAVORISÉES DE SÉLIBALY EN MAURITANIE

DESCRIPTION DU PROJET // L’association Foyer des Ecoliers de Sélibaly (Mauritanie) a été créée en 2011 par M. N’gary Ba et son épouse, au bénéfice des enfants issus de familles défavorisées de la ville de Sélibaly, située dans le sud de la Mauritanie. Elle a pour objet de combattre le taux d’échec scolaire grandissant ainsi que la baisse du niveau général de connaissance des élèves et étudiants en Mauritanie.

OBJECTIFS // Mettre en place une salle informatique avec accès internet, organiser une aide alimentaire aux écoliers avec distribution du petit déjeuner à l’école, et organiser annuellement des activités sportives et culturelles. L’association entend également construire un dortoir pour éviter aux écoliers habitant dans les villages environnants d’avoir à parcourir plusieurs kilomètres pour se rendre à l’école.

MOYENS // N’gary Ba et son épouse assument entièrement les charges fixes du « Foyer des Ecoliers de Sélibaly » : loyers des différents locaux, eau et électricité, gardiennage du matériel. Les cours de soutien scolaire sont dispensés à des enfants de primaire et de secondaire par des enseignants bénévoles. Une bibliothèque de plus de 400 livres est également à disposition des élèves. N’Gary Ba assure la présidence de l’association.

RÉSULTATS // Le succès de ce projet est indéniable. Le Foyer des écoliers de Sélibaly est toujours en attente de moyens afin de développer le cadre d’épanouissement et d’éducation offert aux bénéficiaires de ses actions.

MATTHIEU BAGARD



ACCÈS AU DROIT ET DÉFENSE DES DROITS DE L’HOMME

DESCRIPTION DU PROJET // Jeune avocat, inscrit au Barreau de Paris depuis décembre 2016, Matthieu Bagard s’est engagé en tant qu’avocat bénévole dans les projets d’accès au droit et de défense des droits de l’Homme menés par Avocats Sans Frontières France (ASFF) en Côte d’Ivoire (à travers le projet PRODEF de promotion et de protection des défenseurs des droits de l’Homme) et au Nigéria (à travers le projet PROCAT de lutte contre la torture).

OBJECTIFS // Le projet PROCAT a pour objet de contribuer, grâce à la mobilisation des acteurs judiciaires nigériens et à l’information de la population, à la réduction des actes de torture et de mauvais traitements commis en cours de procédures judiciaires. Le projet PRODEF recouvre deux objectifs distincts : sensibiliser les acteurs locaux (politiques, judiciaires, associatifs) et le grand public à la défense des droits humains ; et former les défenseurs des droits de l’Homme aux instruments juridiques nationaux et internationaux assurant leur protection et garantissant les droits des personnes vulnérables cibles.

MOYENS // Dans le cadre du projet PROCAT, une équipe de 8 avocats apporte une aide juridique gratuite aux détenus victimes de torture. Des formations et tables rondes ainsi que des actions de communication et de sensibilisation sont organisées. Matthieu Bagard s’est fortement investi dans ce projet en menant une analyse détaillée et critique des décisions rendues par la Cour de justice de la CEDEO et la Cour Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples sur des allégations de torture au cours des 7 dernières années, et en élaborant des cas pratiques afin de compléter le manuel de formation. Dans le cadre de PRODEF, plusieurs activités ont été engagées dans 10 villes de Côte d’Ivoire, notamment en matière d’information, de sensibilisation et de formation. Matthieu Bagard a participé à la préparation du manuel de formation nécessaire aux missions de terrain et à la mission de formation de juillet 2017 d’une semaine à Boudoukou, au Nord-est de la Côte d’Ivoire.

RÉSULTATS // Les avocats travaillant pour le PROCAT ont visité les prisons dans leurs Etats respectifs et identifié 298 cas. 46 personnes ont été libérées sous caution tandis que 25 personnes ont vu les charges contre elles abandonnées et ont été libérées. 16 procédures intentées devant la High Court du Nigéria pour des victimes de torture ont abouti. Dans le cadre du projet PRODEF, les ONG engagées ont une meilleure connaissance de leurs droits, les défenseurs des droits humains bénéficient d’une protection des autorités compétentes à travers l’application de la loi du 20 juin 2014 portant protection et promotion des défenseurs des droits humains et les défenseurs des Droits de l’Homme victimes de violations bénéficient d’une assistance judiciaire.

avocatssansfrontieres-france.org/web/fr/28-nigeria-lutte-contre-la-torture.php
avocatssansfrontieres-france.org/web/fr/243-cote-d-ivoire-promotion-et-protection-des-defenseurs-des-droits-de-lhomme-en-cote-divoire-prodef.php

ALEXA CHAPOTEL



PROMOTION DE L'ACCÈS AU DROIT

DESCRIPTION DU PROJET // L'Association de Vulgarisation de l'Information Juridique et de l'Education au Droit (AVIJED), dont Alexa Chapotel est la présidente, a pour mission de promouvoir l'accessibilité du droit aux citoyens français, tant sur un plan matériel qu'intellectuel. Elle a pour objet de fournir une information juridique gratuite et accessible par le biais de plusieurs moyens de communication.

OBJECTIFS // L'association s'est fixée plusieurs objectifs pour la période 2017-2018 :

- lancement de l'étude sur l'accès au droit (volet 2);
- développement de son portail d'information juridique et diffusion de vidéos d'information juridique en langue des signes française, projet appuyé par le Fonds de dotation du Barreau de Paris Solidarité, le Ministère de la Justice et d'autres partenaires;
- mise en place d'un réseau francophone international pour l'expertise en communication claire du droit en partenariat avec l'organisme québécois Educaloi;
- poursuite du projet européen Erasmus+ pour l'accès au droit des nouveaux immigrants et lancement de la page Facebook: « Bridge Builders »;
- poursuite du projet innovant d'information juridique aux patients en centre hospitalier.

MOYENS // Son équipe, constituée exclusivement de bénévoles, comprend des juristes, des avocats, un webmaster, une chargée de communication et une traductrice juridique, qui, ensemble, travaillent à renforcer la structure de l'AVIJED afin d'offrir un service de qualité à une échelle toujours plus large. Comme moyens de communication, l'association a recours à des fiches explicatives, des vidéos, d'animations tout en usant de méthodes ludiques.

RÉSULTATS // En 2017 AVIJED a lancé sa plate-forme d'information juridique et a diffusé ses premières vidéos en langue des signes française. L'association a néanmoins besoin de soutiens matériels, financiers, et espère une croissance du nombre de ses adhérents.

www.avijed.org

MARIE COQUIL

POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE

DESCRIPTION DU PROJET // Mise en contact par l'Organisation des Nations Unies avec la « Fondation Joseph The Worker » (association béninoise de défense des droits de l'Homme en Afrique) depuis 2015, Marie Coquil, jeune avocate parisienne, est chargée de contribuer à la rédaction de rapports alternatifs de la société civile sur l'application du Pacte International sur les Droits Civils et Politiques au Bénin et au Burkina Faso.

OBJECTIFS // Marie Coquil et la « Fondation Joseph the Worker » entreprennent de mettre en place une antenne française de l'association, qu'elle présiderait, et qui permettrait de faciliter la création de liens avec les institutions françaises en mesure d'apporter une aide, ainsi que la conclusion de partenariats avec des organisations poursuivant le même objectif solidaire.

MOYENS // Jusqu'à présent, la collaboration de Marie Coquil avec l'association se fait uniquement par mail et application de téléphonie, faute de moyens financiers suffisants pour permettre une rencontre avec le fondateur, M. Joseph Mevognon. Pour cette même raison, l'association compte sur le concours de bénévoles faute de pouvoir rémunérer d'autres intervenants. La création d'une antenne française de l'association permettra une intervention plus efficace, et apportera en outre le bénéfice d'une plus grande crédibilité et visibilité.

RÉSULTATS // En tant qu'avocate parisienne, Marie Coquil a été en mesure d'apporter des compétences juridiques à l'association, de mutualiser les compétences, les idées, voire les moyens, et a servi d'intermédiaire avec des entités, institutions, partenaires français dans les mêmes domaines. De manière générale, elle a contribué au renforcement des interventions de la fondation dans les domaines de la protection des droits de l'Homme et de la santé.

www.fondationjosephtheworker.org

ALEXANDRE DELAVAY



INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS DE DÉTENTION ET DE PROMOTION DES DROITS DES PERSONNES DÉTENUES DANS LE MONDE

DESCRIPTION DU PROJET // Le site internet « Prison Insider » a été conçu par un groupe de personnes réunies par Bernard Bolze, fondateur de l'Observatoire International des Prisons. Alexandre Delavay, jeune avocat au Barreau de Paris et cofondateur de « Prison Insider » en est l'actuel président après en avoir été successivement secrétaire et coprésident. Il s'agit d'un site d'informations, de ressources et d'échanges sur les prisons à travers le monde. Opérationnel depuis janvier 2017, le site se veut être un outil au service du public le plus large.

OBJECTIFS // Informer sur l'état des lieux des établissements pénitentiaires d'un pays afin d'en connaître le fonctionnement général et l'actualité; comparer les modes d'incarcération de divers pays; échanger et découvrir des témoignages en image, en sons, en récits de personnes emprisonnées.

MOYENS // Une équipe de cinq permanents et une trentaine de bénévoles œuvrent quotidiennement à l'enrichissement et au développement de « Prison Insider ». Alexandre Delavay anime et gère l'association, détermine, avec le Conseil d'administration, les orientations stratégiques à mener et en fait la promotion et la diffusion par la rencontre de correspondants et de partenaires institutionnels, associatifs, financiers etc.

RÉSULTATS // « Prison Insider » se propose de réunir les publics ciblés (les détenus et leurs proches, les professionnels du monde judiciaire et le grand public) autour d'une même source centralisée, dans un vocabulaire accessible à tous. Il s'agit d'une entreprise collective et participative, qui vit grâce aux membres permanents, aux correspondants locaux et à ceux, nombreux, qui l'aident ponctuellement. Il s'agit d'une structure jeune qui se trouve au démarrage de son activité. Alexandre Delavay participe à la réflexion stratégique et commune à mener sur l'avenir de « Prison Insider » afin d'en stabiliser l'activité et en assurer le développement et la pérennité.

www.prison-insider.com

NORMA JULLIEN



ACTION EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS DE L'ÎLE DE LESBOS EN GRÈCE

DESCRIPTION DU PROJET // Depuis l'accord conclu entre l'Union européenne et la Turquie en 2016, des milliers d'exilés sont maintenus sur l'Île de Lesbos en Grèce dans l'attente d'un examen « d'admissibilité » de leurs demandes d'asile avec le risque d'être renvoyés vers la Turquie, malgré son contexte politique instable, ses détentions arbitraires et ses renvois forcés. Les réfugiés de Lesbos, placés en position d'extrême vulnérabilité, sont sous-informés de leurs droits et restent souvent dans l'impossibilité d'accéder à une aide ou une représentation juridique. Une équipe d'avocats, d'élèves-avocats et de juristes européens bénévoles ont, pour répondre à ces besoins et assurer information, conseil et représentation juridique des réfugiés de l'île, ouvert un centre juridique (Legal Center Lesbos) à but non lucratif le 8 août 2016.

OBJECTIFS // L'association a pour objectif d'assurer quotidiennement des consultations juridiques gratuites, sans rendez-vous, individuelles et confidentielles, avec l'aide de traducteurs rémunérés.

MOYENS // Le centre juridique Lesbos se compose d'une avocate coordinatrice bénévole, de 4 avocats, élèves-avocats ou juristes bénévoles et de 2 avocats grecs employés à mi-temps, seuls à même de représenter les bénéficiaires au sein du « hotspot » de Moria, devant les autorités administratives et les tribunaux grecs. À distance, une équipe bénévole assure la gestion administrative et comptable, la levée de fonds, la communication et le recrutement des bénévoles.

Une campagne de financement participatif a permis à l'association de récolter 10.000 euros pour le lancement de son projet et l'association bénéficie de soutiens financiers de la part de plusieurs fondations et d'associations d'avocats.

RÉSULTATS // Depuis un an, ce sont plus de 500 bénéficiaires qui ont été informés et assistés par le centre, dont majoritairement des afghans, des pakistanais et des syriens. Au-delà de l'information et de l'assistance juridique, c'est un véritable travail de documentation des violations des droits humains et de plaidoyer juridique qui est mené par l'équipe sur internet et les réseaux sociaux afin de porter la voix de ces populations vulnérables.

www.legalcentrelesbos.org
www.youtube.com/watch?v=MEwPIafpbuw

CLARA SCHMIT



PROJETS THÉÂTRAUX EN FAVEUR DE L'ACCÈS AU DROIT ET À L'ÉDUCATION

DESCRIPTION DU PROJET // « Les Micycles » est une association créée en 2015 par des élèves-avocats de l'EFB. Elle a pour but d'encadrer la troupe de théâtre de l'école. Elle comprend des élèves-avocats et anciens élèves. La troupe a un objectif caritatif puisque l'ensemble des bénéfices des représentations a vocation à être reversé à une association protectrice de l'accès au droit ou des droits de l'Homme. Elle a également vocation à permettre aux futurs et jeunes avocats de mettre en œuvre la valeur de leur engagement dès leur formation et au début de leur parcours professionnel.

OBJECTIFS // L'association a un double objectif : faire vivre la vie culturelle à l'EFB tout en favorisant des liens entre élèves-avocats et jeunes avocats nouvellement diplômés, et permettre aux futurs avocats de porter une cause à travers le plaisir du théâtre. « Les Micycles » reversent à d'autres associations le bénéfice de certaines de leurs représentations.

MOYENS // Pour gérer les coûts de la troupe, plusieurs partenariats ont été mis en place avec des cabinets d'avocats tels que le cabinet D'Alverny Avocats.

RÉSULTATS // En 2017, plusieurs représentations ont été données au profit de la Fondation Valentin Ribet qui lutte contre l'illettrisme et favorise l'accès à l'éducation, et de l'association Avocats Sans Frontières France qui lutte pour l'accès au droit dans le monde. Vingt élèves-avocats et anciens élèves ont joué cette année les pièces « Jeux de massacre » d'Eugène Ionesco et « Je veux voir Mioussov » de Valentin Kataiev. Ils se sont engagés auprès des associations choisies afin de reverser la totalité des bénéfices aux causes défendues.

www.youtube.com/watch?v=y9-BlaPoiVs

MOURAD MEDJNAH



ACCÈS AU DROIT POUR LES JEUNES ISSUS DES MILIEUX DÉFAVORISÉS

DESCRIPTION DU PROJET // En partenariat avec l'association Groupe Nango juridique et social (NJS) dont l'action est soutenue par la ville de Noisy-le Grand (93) et l'Ecole de Formation professionnelles des Barreaux de la Cour d'Appel de Paris, le cabinet de Mourad Medjnah mène une action de solidarité tournée vers l'accès au droit des plus jeunes issus des milieux populaires défavorisés.

OBJECTIFS // Le but de l'action de Mourad Medjnah est de démocratiser l'accès au droit en sensibilisant les élèves issus de milieux sociaux moins favorisés à mieux connaître le monde de la justice afin de développer chez eux une conscience juridique pour mieux appréhender le droit.

MOYENS // L'action bénévole de Mourad Medjnah consiste à :

- intervenir auprès d'établissements scolaires (collèges et lycées) de la ville de Noisy-le-Grand pour organiser des concours de plaidoirie qui font l'objet de véritables « concours d'éloquence » ;
- intervenir au Forum des métiers du droit organisé une fois par an par l'association NJS en partenariat avec la Ville de Noisy-le-Grand. C'est l'occasion d'orienter et de sensibiliser les jeunes à travers ce type d'action de découverte ;
- effectuer des permanences juridiques gratuites tous les derniers vendredis du mois à la Maison des solidarités de la Ville de Noisy-le-Grand pour conseiller, aider et accompagner des personnes en situation de précarité et de litige.

RÉSULTATS // Cette action a suscité des vocations chez certains élèves et a révélé chez d'autres de véritables qualités oratoires. Le concours de plaidoirie est aussi un moment d'échange privilégié sur le monde du droit entre les parents d'élèves et les enseignants d'une part, et les professionnels du droit d'autre part.

JULIEN ZANATTA



PLATEFORME DE FINANCEMENT D'ACTIONS EN JUSTICE

DESCRIPTION DU PROJET // WeJustice est une association constituée d'avocats et d'élèves-avocats dont l'action Pro Bono en faveur de l'accès au droit vise à permettre aux justiciables les plus modestes d'avoir accès à une défense de qualité. Il s'agit d'une plateforme de financement participatif spécialisée dans le financement d'actions en justice.

OBJECTIFS // L'association WeJustice constate que dans bien des conflits juridiques, les justiciables ne s'affrontent pas à armes égales et que ce déséquilibre conduit souvent à la résignation des victimes. Elle observe par la même occasion que la médiatisation des conflits suscite en revanche la formation de communautés de soutien sur les réseaux sociaux révélant ainsi que les justiciables en minorité peuvent bénéficier de soutiens bien au-delà de leur entourage. L'association se donne donc pour objectif de canaliser ce soutien populaire et de le transformer en autant de dons afin de permettre aux porteurs de campagnes de pouvoir s'assurer une défense de qualité.

MOYENS // WeJustice est une association constituée d'avocat et d'élèves-avocats qui sont entièrement bénévoles.

RÉSULTATS // Mis en ligne au mois de septembre 2015, le site a déjà financé plusieurs actions dont des levées de fonds pour l'ONG Transparency International et pour financer l'action en justice de plusieurs groupes et associations de diverses natures.

www.wejustice.com



Cécile de Smet
Soutien de projets
en faveur des réfugiés
(voir page 32)



CATÉGORIE

PRIX EN SOLO

CANDIDATS

Valérie Duez Ruff	p 28
Isabelle Heuzé	p 29
Céline Marcovici	p 30
Anne Salzer	p 31
Cécile de Smet	p 32

VALÉRIE DUEZ RUFF



SOUTIEN AUX AVOCATES FUTURES OU JEUNES MAMANS ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

DESCRIPTION DU PROJET // La création de l'association « Moms à la Barre » par Valérie Duez Ruff part d'un double constat : d'une part et de manière générale, de nombreuses femmes rencontrent des difficultés à concilier leur vie professionnelle et leur nouvelle situation familiale liée à un état de grossesse ou un accouchement ; d'autre part, et plus spécifiquement en ce qui concerne les avocates, elles sont bien souvent isolées et les futures ou jeunes mamans sont fragilisées. L'action de Valérie Duez Ruff au sein de « Moms à la Barre » est totalement désintéressée et bénéficie à l'ensemble des avocates sur le territoire national.

OBJECTIFS // L'association a pour vocation de sortir les femmes de l'isolement en publiant notamment sur son blog des conseils, des démarches et des fiches pratiques. Elle met par ailleurs à disposition une hotline téléphonique et électronique avec réponse en moins de 24h aux nombreuses interrogations et inquiétudes des avocates. Totalement gratuite, l'association ne comporte pas de système d'adhésion afin de permettre aux avocates de disposer de l'entière liberté de la solliciter au gré de leurs besoins, sans contrainte financière.

MOYENS // Valérie Duez Ruff joue un rôle de relais entre le Service Social de l'Ordre et ses consœurs en participant notamment aux actions de l'Ordre pour faciliter la conciliation. Elle participe également aux enquêtes sur l'impact de la parentalité, la conciliation vie privée /professionnelle et la qualité de vie dans la profession d'avocat. Enfin, elle propose des formations ciblées dans la lutte contre les discriminations (saisine du Bâtonnier et du Défenseur des Droits).

Seule à s'occuper de l'association, l'impact du temps consacré à ces actions n'est donc pas négligeable au regard de la structure individuelle au sein de laquelle elle exerce sa profession.

RÉSULTATS // Les « Moms » apprécient les nombreux conseils pratiques dispensés sur le blog, ainsi que la disponibilité et le dévouement de Valérie Duez Ruff pour répondre à leurs interrogations. Elle éprouve une énorme satisfaction à savoir que le blog de l'association est consulté par ses consœurs pendant leur maternité et/ou leur reprise. Elle espère par conséquent que son investissement aura permis à quelques futures et jeunes mamans de mieux vivre leur maternité tout en restant avocates.

www.momsalabarre.fr

ISABELLE HEUZÉ



POUR LA FONDATION NÉERLANDAISE WAR CHILD

DESCRIPTION DU PROJET // Isabelle Heuzé, avocate fiscaliste, a travaillé plus de vingt-cinq ans au sein de grands cabinets internationaux, avant de lancer en 2015 son propre cabinet à Rotterdam. Elle y traite de questions de fiscalité patrimoniale franco-néerlandaise et européenne, lesquelles englobent des questions fiscales relative à la philanthropie transfrontalière. C'est dans ce cadre que s'inscrit son projet pro bono.

OBJECTIFS // Isabelle Heuzé vise, en application de l'article 795-0 A du Code général des Impôts, à faire agréer la Fondation humanitaire néerlandaise WAR CHILD par l'administration fiscale française, afin que celle-ci puisse recevoir des dons ou des legs de résidents fiscaux français sans imposition aux droits de donation ou de succession français. Si cette fondation est reconnue d'utilité publique aux Pays Bas, tel n'est pas le cas en France. L'objectif poursuivi est donc l'application du principe de non-discrimination et de liberté de circulation des capitaux dans le domaine de la philanthropie, entre la France et un pays membres de l'Union Européenne.

MOYENS // Isabelle Heuzé a adressé une demande d'agrément à l'administration fiscale française, afin que la fondation War Child soit reconnue d'utilité publique. N'ayant pu obtenir un agrément total, elle a également saisi la Commission Européenne qui a proposé début 2017, de mettre en œuvre la procédure dite « SOLVIT » entre les Pays-Bas et la France (sorte de médiation afin d'obtenir l'exonération des droits de donation ou de succession). Fin mars 2017, SOLVIT Pays-Bas a officiellement saisi SOLVIT France qui n'a toujours donné aucune réponse. Dans ce contexte, Isabelle Heuzé a alerté l'Ambassade de France aux Pays-Bas en juin, en la personne du Conseiller économique, lequel devait relayer l'information au nouvel Attaché fiscal pour le Benelux à Bruxelles. Elle prévoit également de contacter l'administration fiscale néerlandaise pour la sensibiliser au différend avec l'administration française au cas où la procédure SOLVIT n'aboutirait pas. Elle a déjà travaillé plus de 25 heures bénévolement pour suivre toutes les étapes résumées ci-dessus et assurer la liaison (en néerlandais) avec la direction financière de WAR CHILD.

RÉSULTATS // Elle a obtenu un agrément partiel en octobre 2016, acceptant qu'un don au profit de WAR CHILD ouvre droit à déduction fiscale en France pour le donateur. Elle entend en revanche obtenir qu'un tel don ouvre droit à exonération des droits de donation ou de succession.

www.warchild.org.uk

CÉLINE MARCOVICI



PROTECTION JURIDIQUE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

DESCRIPTION DU PROJET // Céline Marcovici est Secrétaire Générale de l'Association Avocats Femmes et Violences (AFV) créée depuis 1997. Il s'agit d'une association qui œuvre au quotidien pour aider les femmes victimes de violences. Très active, AFV apporte grâce à ses adhérents avocats, des réponses concrètes et un suivi judiciaire aux victimes qui la sollicitent et ce, au titre de l'aide juridictionnelle.

OBJECTIFS // L'Association AFV défend sur le plan juridique les droits des femmes soumises à des violences tant physiques que psychologiques. L'Association a par ailleurs pour objectif de sensibiliser les magistrats afin de faire évoluer tant la jurisprudence que la législation en la matière.

MOYENS // Les membres de l'Association assurent un véritable service public en mobilisant outre les avocats de l'Association, le personnel de leur cabinet. S'agissant de ses interventions, AFV organise deux à plusieurs fois par an une conférence dans le cadre de la formation continue sur le thème des violences faites aux femmes. Elle a également mis en place une permanence téléphonique dédiée aux femmes victimes de violences tous les lundis, mardis et jeudis de 15 heures à 19 heures.

Céline Marcovici a par ailleurs co-écrit le « Guide Juridique des Femmes Victimes de Violences » dont l'association met gratuitement à disposition un exemplaire pour les principales associations de lutte contre les violences faites aux femmes. L'AFV envisage en outre de créer une application de téléphonie mobile destinée aux femmes victimes de violences.

RÉSULTATS // Concernant les permanences téléphoniques qu'elle tient, AFV reçoit en moyenne 5 à 10 appels par permanence. AFV assiste également les femmes victimes de violences dans le cadre des procédures pénales et civiles (réparation de leur préjudice, procédure devant le Juge aux affaires familiales: ordonnance de protection, divorce, fixation des modalités de l'autorité parentale). Plus précisément, ces femmes sollicitent les membres de l'Association soit dans le cadre des permanences téléphoniques, soit lorsqu'elles ont pu obtenir ses coordonnées via les commissariats de police, les hôpitaux, les assistantes sociales ...

www.afv-asso.fr

ANNE SALZER



SOUTIEN D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROMOTION DE LA LAÏCITÉ

DESCRIPTION DU PROJET // Anne Salzer exerce en tant qu'avocat au sein d'un cabinet groupé interprofessionnel en droit des affaires, contentieux des affaires, économie numérique, droit du sport depuis 2002. L'association « Références & Mixités », dont elle soutient l'action, organise, structure, participe à tous types d'événements faisant la promotion de la laïcité selon le modèle français par l'outil juridique au travers d'enseignements, de rencontres et de formations en entreprises, au sein d'institutions publiques et d'associations sportives.

OBJECTIFS // « Références & Mix-cités » vise à apprendre, comprendre et éclairer sur la laïcité au travers de ses règles, ses lois, ses codes, ses jurisprudences, ses vecteurs ainsi qu'à travers la promotion et la structuration la laïcité dans la cité au profit des femmes, enfants, acteurs publics et associatifs ainsi que des entreprises privées de toutes tailles.

MOYENS // Elle compte, pour la réalisation de ses objectifs, sur ses intervenants (avocats, responsables RH, responsables politiques) et sur la nature de ses interventions (modules en entreprises qui sont en situation de demande, débats lors de conférences en France, en Europe et à l'International, ateliers, des tchats, tutoriels, plateformes intra-entreprises sécurisées et confidentielles, etc.).

RÉSULTATS // A travers son action, Anne Salzer entend apporter un éclairage sur la laïcité à travers l'outil juridique et la jurisprudence tout en fournissant des outils pédagogiques.

CÉCILE DE SMET



SOUTIEN DE PROJETS EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS

DESCRIPTION DU PROJET // C'est durant l'hiver 2015 que Cécile de Smet a décidé d'accompagner l'association SINGA qui s'occupe de l'accueil des réfugiés et crée notamment du lien social entre ces derniers et la culture française. L'association œuvre au sein de divers projets parmi lesquels la Fabrique SINGA à laquelle participe plus spécifiquement Cécile de Smet.

OBJECTIFS // L'aide de Cécile de Smet s'adresse aux porteurs de projets sélectionnés par « La Fabrique » de l'association SINGA. Incubateur qui sélectionne 10 projets par an portés équitablement par des personnes réfugiées et par des entrepreneurs « souhaitant contribuer à l'accueil et au vivre-ensemble avec les personnes réfugiées ». Cécile de Smet organise des ateliers collectifs d'initiation à la fiscalité et des réunions individuelles où elle aborde avec les participants des notions telles que la détermination du résultat, les critères de définition du secteur non-lucratif, les modalités de fonctionnement des associations, etc.

MOYENS // Les projets bénéficient d'un soutien varié (accès à un co-working, accompagnement par des professionnels à la fois collectif et personnalisé dans divers domaines, rencontres avec des entrepreneurs, mise en relation avec des partenaires, interventions dans des événements tels que le salon des Solidarités, la Journée mondiale des Réfugiés). En outre, Cécile de Smet met à la disposition de l'association son expérience en fiscalité.

RÉSULTATS // Cécile de Smet a apporté son aide à divers intervenants et a rédigé un rescrit fiscal pour Hafosa pour son accompagnement d'étudiants africains à leur arrivée en France, dont elle attend le résultat. Grâce à son aide, « Café Bienvenue » existe désormais et la première liasse fiscale de « Lettres Persanes » a pu être déposée. Elle a également pu obtenir l'annulation d'un redressement infondé en TVA au profit d'un ancien porteur de projet.

www.singa.fr



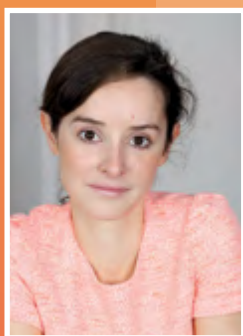
CATÉGORIE

PRIX EN ÉQUIPE ET RSE

CANDIDATS

AADH	p 38
DLA Piper	p 39
DSF-AS.....	p 40
Gibson Dunn.....	p 41
Gide	p 42
Granrut (RSE)	p 43
Hogan Lovells	p 44
Latham & Watkins (RSE).....	p 45
McDermott	p 46
MI2	p 47
Proskauer (RSE)	p 48
Seban	p 49
Serment d'Humanité	p 50
Vigo (RSE)	p 51
White & Case	p 52

PRIX EN ÉQUIPE



Alix Piquepal



Martine Jacquin



Nicolas Uzan



Marianne Lagrue

**Défense Sans Frontière
Avocats Solidaires
(DSF-AS)**

Défense de la profession
d'avocat en Turquie

(voir page 40)

PRIX RSE



Vigo

Développement d'actions
en faveur de la Responsabilité
Sociale des Avocats

(voir page 51)

AADH



ACCOMPAGNEMENT DES ONG DANS LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

DESCRIPTION DU PROJET // Créé en 2009, l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (AADH) est une association de plus de 25 000 avocats bénévoles qui intervient auprès des ONG et des victimes pour leur fournir les services des meilleurs avocats. Elle coordonne un soutien juridique neutre, gratuit et confidentiel. Les avocats de l'AADH interviennent pour assurer des consultations écrites en réponse à toutes les problématiques juridiques qui leurs sont soumises.

OBJECTIFS // L'AADH a pour objectif de développer le Pro Bono, structurer, encadrer et professionnaliser les ONG, renforcer et pérenniser leur combat, assister et représenter les ONG lors de leur constitution de partie civile et les victimes les plus vulnérables, sensibiliser les avocats à la protection des droits de l'Homme et former les ONG, associations et avocats.

MOYENS // Les actions de l'AADH reposent sur 25 cabinets d'avocats, une cinquantaine d'étudiants bénévoles, 3 cliniques juridiques (Seine Saint Denis, Paris, Grenoble), 4 commissions spécialisées (Droits de l'Homme, Droit social, Droit fiscal, Droit des affaires/ESS/concurrence, Droit de la propriété intellectuelle) et 114 ONG bénéficiaires dont notamment Emmaüs, Secours Populaire, Acting for life, ECPAT, Secours Islamique. L'AADH apporte les informations utiles à l'ONG pour structurer et assurer la défense des victimes qu'elle représente et assure la représentation et l'assistance en justice des ONG et/ou des victimes portées par elles. L'Alliance accompagne également les associations et ESS, lors de leur création/restructuration en France ou à l'étranger, dans le suivi de leurs projets et dans leur gestion quotidienne, et leur vient en aide pour toutes questions (droit fiscal, social, organisation interne...). L'Alliance est également une source d'informations et de connaissances permettant de rechercher la meilleure solution, développer le lobbying, sensibiliser l'opinion publique, faciliter l'harmonisation du droit. Elle assure des formations juridiques sur le respect des droits humains et la gouvernance associative pour les diplomates, ONG et avocats.

RÉSULTATS // En 8 ans l'AADH a pris en charge plus de 600 dossiers au profit de 150 ONG, ESS et victimes. Grâce à son action, l'AADH a permis aux ONG auprès desquelles elle intervient de réaliser une économie de 984 000 €. L'intervention Pro Bono des avocats est essentielle, qu'il s'agisse de l'étude sur la fiscalité des expatriés permettant aux ONG de poursuivre leurs actions humanitaires dans certains pays ou de la défense gracieuse d'enfants victimes.

www.aadh.fr

DLA PIPER



ACCOMPAGNEMENT DE LA FÉDÉRATION ENVIE

DESCRIPTION DU PROJET // Le Cabinet DLA Piper offre une assistance juridique gratuite aux ONG, aux organismes des Nations Unies, aux entrepreneures sociaux, ainsi qu'aux personnes défavorisées. L'action «Pro Bono» de DLA Piper est principalement axée sur les droits des réfugiés, l'accès à la justice et à l'éducation ainsi que sur l'Etat de droit. Le Cabinet a été sollicité par la Fédération Envie, née en 1984 de la volonté d'insérer au monde du travail les exclus du marché de l'emploi. L'action de cette association, en tête d'un réseau qui compte 50 entreprises d'insertion à but non lucratif, consiste particulièrement en la collecte, la rénovation ou le recyclage de vieux appareils électroménagers. Elle a pour missions principales la création d'emplois au profit des exclus du marché du travail, la promotion des métiers et activités qui préservent les ressources de la terre et transforment les déchets en ressources, de même que l'insertion des travailleurs dans des entreprises solides, désintéressées et innovantes.

OBJECTIFS // Le cabinet DLA Piper accompagne la Fédération dans le changement d'échelle et les nouveaux enjeux liés à son développement. En effet, pour répondre aux enjeux du Livre Blanc de l'Economie Circulaire du Grand Paris, le réseau Envie a souhaité créer un lieu emblématique dédié à l'économie circulaire et au réemploi à Paris. Envie a choisi de transformer un immeuble désaffecté situé dans le 20ème arrondissement en plein développement, en vue de s'y établir afin notamment de renforcer la place de l'économie circulaire à Paris et en Ile de France. Il s'agit d'un projet local et social qui appelle le public à participer aux activités de la Fédération et à promouvoir les valeurs écologiques, environnementales et sociales. Le projet a pour but de valoriser les activités et les engagements du réseau Envie en renforçant la place de l'économie circulaire à Paris et en Ile de France.

MOYENS // DLA piper a déployé plusieurs moyens pour apporter son assistance au réseau Envie; le cabinet l'a accompagné dans les négociations avec la ville de Paris, l'a conseillé sur le volet immobilier du projet et a aidé au montage économique. Le cabinet a également conseillé et assisté la Fédération Envie dans le cadre de l'évolution rapide de son réseau et du développement de ses activités nouvelles. Enfin, les nouveaux accords commerciaux avec des partenaires extérieurs, et des réflexions sur les nouvelles formes de structuration juridique du réseau sont actuellement en cours et supervisées par DLA Piper afin de lui permettre de mieux accompagner le changement d'échelle.

RÉSULTATS // Afin de répondre aux besoins spécifiques de sa cliente et d'être proactif dans la gestion des dossiers qui lui sont soumis, DLA Piper a réuni une équipe d'avocats experts en droit de la concurrence et de la propriété intellectuelle ainsi qu'en droit commercial, immobilier et fiscal. L'intervention de DLA Piper a permis à la Fédération Envie de bénéficier d'un accompagnement juridique de qualité sur l'ensemble des aspects de leur projet et d'un suivi du dossier en collaboration avec les différentes parties intervenantes.

www.dlapiper.com/fr/france/

DÉFENSE SANS FRONTIÈRE AVOCATS SOLIDAIRES (DSF-AS)



DÉFENSE DE LA PROFESSION D'AVOCAT EN TURQUIE

DESCRIPTION DU PROJET // Défense sans frontière fournit un appui à la défense des populations les plus démunies dans le cadre d'une solidarité internationale et du respect des droits fondamentaux de la défense. Elle s'emploie aussi, partout dans le monde, à soutenir et à défendre les avocats confrontés à des difficultés ou en danger dans l'exercice de leurs missions de défense. Les avocats turcs sont la cible de violences et d'arrestations arbitraires ou d'emprisonnements pour des motifs injustifiés (y compris pour des motifs tirés de fausses accusations d'infractions liées au terrorisme) ou simplement en raison de l'exercice même de leur profession. Ils font par ailleurs souvent l'objet de perquisitions au mépris des règles de procédure pénale. L'association soutient la Défense de ces confrères poursuivis depuis 5 ans pour avoir défendu des opposants.

OBJECTIFS // L'association Défense sans frontière – avocats solidaires (DSF-AS) s'engage auprès de ses confrères Turcs en les assistant à des audiences à Istanbul et ailleurs en Turquie, à la fois dans leur intérêt et dans celui de la profession d'avocat. Les procès se multiplient au fil des arrestations des défenseurs des défenseurs. De ce fait les avocats turcs sont de plus en plus inquiets.

MOYENS // DSF-AS suit 3 procès concernant des confrères poursuivis en raison de leur exercice professionnel. Le travail et les missions des avocats de DSF-AS sont entièrement bénévoles. Les chargés de mission se rendent sur place la veille de l'audience et préviennent de leur venue le Consulat de France à Istanbul. Un communiqué est souvent remis à la presse locale, et, après chaque mission, un rapport est rédigé par les chargés de mission à destination des membres de DSF-AS et des Barreaux et organisations qui soutiennent l'association et les confrères turcs. L'association DSF-AS envisage de mettre en place une formation sur « l'amicus curiae » auprès de ses membres pour une plus grande implication en faveur des actions Pro Bono. DSF-AS ne ménage ni ses efforts, ni son temps étant prêt à se déplacer toutes les fois que sa présence le requière et en dépit du danger auquel se trouve confrontée sa propre équipe dans le cadre de cette mission périlleuse.

RÉSULTATS // Les avocats turcs n'ont cessé de témoigner de leur gratitude à l'endroit de leurs confrères de l'association DSF-AS dont la présence les rassure au regard du soutien infaillible qu'ils constituent, de même qu'ils apportent un gage de sécurité quant à la régularité des procédures d'audience.

www.defensesansfrontiere.org

GIBSON DUNN

GIBSON DUNN

POUR LA CRÉATION D'UN MOYEN DE TRANSPORT INNOVANT ET ÉCOLOGIQUE DESTINÉ AU MILIEU URBAIN

DESCRIPTION DU PROJET // Le cabinet Gibson Dunn soutient SeaBubbles dans son projet de développer de petits vaisseaux écologiques qui décongestionneront les villes. Le cabinet Gibson Dunn a accompagné le navigateur Alain Thébault (inventeur de l'Hydroptère) et son associé Anders Bringdal (ancien champion du monde de vitesse en windsurf) dans le cadre du développement juridique et financier de leur projet « SeaBubbles » (un petit vaisseau mû par de l'énergie solaire, capable de transporter quatre personnes par voie fluviale, en n'émettant ni pollution, bruit, ou vagues). Partant du constat que 75% des dix milliards d'habitants que comptera la planète d'ici à 2050 vivront dans des villes polluées et congestionnées, les deux hommes se sont fixés comme défi de contribuer au bien commun écologique et urbain.

OBJECTIFS // Le cabinet Gibson Dunn conseille Alain Thébault et Anders Bringdal dans leur projet dont l'objectif est de concevoir, développer, produire puis commercialiser un petit vaisseau pouvant transporter quatre personnes et dont la particularité serait de n'émettre aucune pollution en raison de sa propulsion par des batteries alimentées à l'énergie solaire. Le but poursuivi est de rendre plus accessibles les espaces fluviaux aux habitants, que ce soit sur la Seine ou sur d'autres rives. Conçu à partir de matériaux biodégradables, le SeaBubble est destiné à flotter au-dessus de la surface de l'eau sans générer ni vague, ni bruit.

MOYENS // Les associés Nicolas Baverez, Benoît Fleury, et Jérôme Delaurière, appuyés par Clarisse Bouchetemplé, Audrey Paul et Victoire Segard, ont pris en charge les aspects corporate et fiscaux de la création de la structure SeaBubbles. Ils ont également accompagné la société pour la réalisation de ses premières levées de fonds, ce afin de financer le travail de recherche et développement nécessaire à la conception du premier prototype du navire urbain et pérenniser l'existence de la société. Au total, avec l'aide du cabinet, une somme suffisante aura été levée pour permettre à la jeune start-up de devenir une success story entrepreneuriale pérenne, avec une dimension écologique célébrée notamment par la mairie de Paris et la presse internationale.

RÉSULTATS // Depuis la création par Gibson Dunn d'une structure juridique au profit de SeaBubbles, le projet avance résolument. Les premières levées de fonds réalisées ont permis la construction d'un prototype qui a passé une première série de tests. Les villes de Paris, Londres, Genève, ou encore San Francisco ont déjà exprimé un fort intérêt pour ces taxis fluviaux, dont la production devrait débuter dès mi 2017.

www.gibsondunn.com
www.seabubbles.fr

GIDE



CRÉATION D'UN FONDS DE DOTATION ET SOUTIEN D'UNE ASSOCIATION D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE PAR LE SPORT

DESCRIPTION DU PROJET // Depuis la mise en place de son programme Pro Bono en 2012, le Cabinet Gide a accordé en 2015 son soutien à un projet au profit d'une association lyonnaise d'insertion sociale et professionnelle par le sport de jeunes issus de quartiers sensibles. Il reconduit son soutien auprès de la même association en 2016 dans le cadre de l'organisation d'un tournoi international de football à destination de jeunes issues de plusieurs délégations. En 2017, le Cabinet Gide souhaite accorder une priorité à son soutien à la Fondation des Apprentis d'Auteuil, bénéficiaire de son programme depuis 2012. Il s'agit d'une fondation qui accompagne plus de 30 000 jeunes et familles fragilisés et qui soutient les jeunes en difficulté à travers des programmes d'accueil, d'éducation, de formation et d'insertion en France et à l'international afin de leur permettre d'être des adultes libres et épanouis.

OBJECTIFS // L'objectif du Cabinet Gide est de permettre aux organisations qu'il soutient de se consacrer pleinement à leurs missions, sans se soucier des problématiques juridiques qu'elles pourraient rencontrer et sans grever les budgets destinés à leurs projets.

MOYENS // Près de 15 membres du cabinet se sont engagés sur des dossiers pour la Fondation des Apprentis d'Auteuil dans le cadre de leur crédit d'heures Pro Bono. En 2017, un tournoi de football solidaire a été organisé aux côtés de la Fondation et de l'Internat de Meudon, réunissant 10 équipes (4 de jeunes des Apprentis d'Auteuil, et 6 d'entreprises mécènes, dont Gide).

RÉSULTATS // Le soutien de Gide a également permis à la Fondation de se libérer des contingences strictement juridiques de ses projets, et ainsi d'intervenir en toute sécurité juridique tout en économisant des frais. Pour le Cabinet Gide et son équipe, le tournoi organisé a été un succès, avec un coup de projecteur sur la Fondation et sur les actions Pro Bono du Cabinet.

En mécénat de compétences, le Cabinet Gide fait travailler ensemble des avocats qui n'ont pas l'occasion au quotidien de partager un même projet. Ce qui a l'avantage de tisser des liens entre des personnes ayant une même sensibilité sociale et solidaire, de permettre d'échanger de bonnes pratiques, et de faire grandir les compétences de tous.

www.gide.com
www.apprentis-auteuil.org

GRANRUT



LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

DESCRIPTION DU PROJET // La Commission RSE du Cabinet Granrut mène depuis plusieurs années des actions favorisant à la fois la relation, le fonctionnement interne du cabinet et la prise en compte des enjeux environnementaux. Le cabinet Granrut a décidé fin 2016 de s'investir dans le Pro Bono afin de mener une démarche de mise à disposition bénévole de son expertise juridique. Pour ce faire, sa commission RSE a décidé d'axer l'investissement de ses équipes autour de deux thèmes : la lutte contre l'exclusion et la promotion de l'égalité des chances.

Le cabinet Granrut a donc signé une convention de partenariat avec le Samusocial de Paris (dispositif départemental de service public d'aide aux personnes les plus vulnérables en Île-de-France). Il s'est par ailleurs engagé à accompagner des jeunes aux côtés de l'Institut Télémaque, association créée en 2005 qui accompagne des jeunes méritants et motivés issus de milieux modestes à travers un double parrainage «école-entreprise».

OBJECTIFS // S'investir auprès des plus démunis à travers des permanences de consultations juridiques gratuites à destination de familles prises en charge par le SamuSocial, de même qu'un soutien dans tous les domaines du droit pour des problématiques rencontrées par le SamuSocial de Paris. Le soutien du cabinet au profit de l'Institut Télémaque vise à instaurer un système de tutorat issu à la fois du milieu éducatif et de l'entreprise afin de parrainer et soutenir (pour la première année) 3 jeunes, jusqu'à la fin de leurs études secondaires.

MOYENS // Le cabinet assure des permanences mensuelles de consultations gratuites dans le cadre de rendez-vous organisés par le SamuSocial. Il assure des conseils aux différents services du SamuSocial, pour les problématiques juridiques internes. Les membres du pool d'avocats, selon les problématiques juridiques transmises en amont de la permanence, se proposent à tour de rôle pour assurer les 3 heures de permanence. Des binômes sont par ailleurs formés pour assurer une transversalité des compétences. S'agissant du parrainage de collégiens via l'institut Télémaque, deux associés et une collaboratrice se sont engagés en vue du démarrage du partenariat. Un binôme de collaborateurs doit également parrainer un jeune d'ici le début de l'année 2018. Des rencontres individuelles ont lieu une fois par mois entre le tuteur et le jeune autour de sorties culturelles et sportives. Une élève de seconde a déjà été accueillie pour son stage découverte, l'expérience devant être renouvelée prioritairement au profit de jeunes Télémaque.

RÉSULTATS // Grâce au partenariat avec le SamuSocial le cabinet reçoit et conseille 6 familles par permanence de consultations juridiques, notamment en droit des étrangers, droit au logement et droit de la famille. Les avocats sont en lien avec les travailleurs sociaux pour une meilleure compréhension des situations individuelles. Dans le cadre du partenariat développé avec l'Institut Télémaque, le cabinet espère pouvoir développer le potentiel de leurs filleuls et leurs chances de réussite dans la poursuite de leurs études supérieures.

www.granrut.com
www.samusocial.paris
www.institut-telemaque.org

HOGAN LOVELLS



SOUTIEN DES ASSOCIATIONS AFM TÉLÉTHON,
ACTEUR MAJEUR DU DÉVELOPPEMENT DES BIOTHÉRAPIES
POUR LES MALADIES RARES, DES TRAITEMENTS EN RUPTURE
AVEC LA PHARMACOLOGIE CLASSIQUE ET ADIE,
QUI ŒUVRE POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE

DESCRIPTION DU PROJET // Partenaire historique de l'AFM-Téléthon, Hogan Lovells en est le point de contact privilégié, s'agissant d'un projet d'envergure nécessitant une forte expertise fiscale pour structurer les levées de fonds organisées par l'AFM-Téléthon auprès de ses donateurs et investisseurs. En ce qui concerne l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie), elle bénéficie d'un accompagnement d'Hogan Lovells depuis le montage juridique du premier contrat à impact social, ainsi que dans le cadre de l'émission obligataire et du contrat-cadre résultant dudit contrat.

OBJECTIFS // A la fin de l'année 2014, l'AFM-Téléthon a lancé le projet MR-Biopharma en vue notamment de soutenir le développement et la commercialisation du pipeline de Généthon dans le traitement des maladies rares et également de produire pour le compte de tiers ces mêmes traitements de maladies rares et plus largement tous types de pathologies pouvant être traitées par une approche de biothérapie. Quant à L'Adie, elle a proposé un programme qui vise à promouvoir l'insertion économique et sociale par le biais du microcrédit accompagné au profit d'un public cible habitant en zone rurale isolée.

MOYENS // Une équipe de deux avocats de la pratique Droit Fiscal au sein du cabinet est intervenue sur le projet de l'AFM-Téléthon afin de structurer au mieux la contribution de l'association notamment dans la préparation des levées de fonds auprès des donateurs et investisseurs philanthropiques, sans remettre en cause son statut d'association à but non lucratif. De même, en ce qui concerne l'Adie, une autre équipe de deux avocats est intervenue Pro Bono sur la structuration juridique des différents contrats. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme Global Citizenship du cabinet au travers duquel chaque collaborateur s'engage à consacrer au minimum 25 heures par an à des œuvres caritatives.

RÉSULTATS // L'intervention du cabinet a permis aux équipes de l'AFM-Téléthon : de prendre conscience des précautions à prendre sur l'organisation des levées de fonds pour ne pas remettre en cause le statut d'association à but non lucratif de l'association qui permet aujourd'hui à l'AFM-Téléthon de recueillir des dons sans aucun frottement fiscal ; d'identifier les différentes solutions susceptibles d'être mises en œuvre pour structurer les levées de fonds auprès de leurs donateurs et investisseurs philanthropiques ; de mettre en place les structures adaptées pour réaliser lesdites opérations de levées de fonds en prenant en compte les contraintes fiscales qui leur étaient imposées du fait de leur statut associatif. Le cabinet a pu accompagner l'Adie dans ce projet innovant à la fois en raison de la nouveauté du contrat à impact social de même que dans l'approche du financement des publics visés. Il s'agit de la première transposition en droit français des Social Impact Bonds connu dans d'autres pays, qui fournit un outil de plus pour le financement de certains projets solidaires et/ou à impact social.

www.hoganlovells.com/fr
www.afm-telethon.fr/association
www.adie.org/

LATHAM & WATKINS



PROMOUVOIR LA RÉINSERTION ÉCONOMIQUE
ET LA DIVERSITÉ PAR LE SOUTIEN
D'ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR L'INSERTION
DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

DESCRIPTION DU PROJET // Dans le cadre de son programme Pro Bono, le cabinet Latham & Watkins s'engage notamment auprès d'organisations qui promeuvent la réinsertion économique et la promotion de la diversité. Il intervient ainsi auprès d'associations et d'entreprises sociales et solidaires s'engageant en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap au sein de plusieurs associations :

- « Simon de Cyrène » : une association qui développe et anime des « maisons partagées », lieux de vie où adultes valides et handicapés partagent une relation amicale et solidaire ;
- « AFB France » : une entreprise sociale et solidaire spécialisée dans le reconditionnement informatique dont au moins 80% des salariés sont en situation de handicap ;
- « Signes de Sens » : une association qui, se fondant sur les besoins des personnes en situation de handicap, développe des solutions pédagogiques innovantes pour tous ;
- « Equiphoria » : une association spécialisée en équithérapie et hippothérapie (thérapie non-médicamenteuse avec pour support le cheval) s'adressant principalement aux personnes en situation de handicap ;
- « Team Vent Debout » : le projet du skipper Fabrice Payen qui souhaite promouvoir l'insertion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap à travers sa participation à la Route du Rhum en 2018 avec un genou prothétique.

OBJECTIFS // Latham & Watkins assiste ces associations et entreprises sociales et solidaires sur le plan juridique dans le lancement et/ou le développement de leurs activités. À ce titre, les avocats interviennent principalement au niveau de la structuration juridique des projets portés par ces organisations : création des entités adéquates (associations, sociétés, fonds de dotation...) ; assistance juridique lors de la mise en place de structure de coordination de réseau d'associations ; assistance juridique lors de levées de fonds, notamment auprès de fonds d'investissement sociaux ; rédaction et négociation de partenariats divers (mécénat, sponsoring).

MOYENS // Une trentaine d'avocats du bureau de Paris de Latham & Watkins est intervenue spécifiquement auprès des organisations précitées et leur a consacré bénévolement près de 1.200 heures. En 2016, les avocats du bureau de Paris de Latham & Watkins ont assuré au total environ 5.300 heures à des dossiers Pro Bono.

RÉSULTATS // À travers son intervention Pro Bono, le cabinet Latham & Watkins contribue à renforcer l'impact de ces organisations dans la société et à rendre davantage pérenne leurs projets en leur permettant d'évoluer dans un cadre juridique sécurisé.

www.simondcyrene.org
www.afb-group.fr
www.signesdesens.org
www.equiphoria.com

Team Vent-Debout Page facebook:
<https://www.facebook.com/Team-Vent-Debout-1830111010649428/>



LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT MORAL EN MILIEU SCOLAIRE

DESCRIPTION DU PROJET // A la suite du harcèlement moral dont elle était victime au sein de son collège et sur les réseaux sociaux depuis plusieurs mois, Marion Fraisse, une jeune collégienne de 13 ans a mis fin à ses jours en 2013. A la suite de ce drame, ses parents, pour mobiliser et à sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics sur le problème du harcèlement en milieu scolaire, ont constitué l'association « Marion La main tendue », dont le cabinet McDermott Will & Emery (« MWE ») soutient le projet.

OBJECTIFS // Les parents de Marion Fraisse ont souhaité voir engager la responsabilité de l'Etat dans le suicide de leur fille. Bien qu'ayant une visée symbolique, une telle action avait pour objet d'amener l'Etat à assumer ses responsabilités face au phénomène destructeur du harcèlement en milieu scolaire. Le recours au cabinet MWE et l'objet de son action Pro Bono dans cette action vise à apporter une assistance à l'association « Marion la main tendue » afin de parvenir à la mise en place de véritables mesures de prévention, de détection et de prise en charge des situations de harcèlement scolaire par les pouvoirs publics.

MOYENS // L'équipe du cabinet a élaboré la stratégie contentieuse afin de fonder la responsabilité de l'Etat sur la défaillance dans l'organisation du service public de l'enseignement. Elle a également rédigé et adressé une réclamation préalable au Ministre de l'Education Nationale, puis a introduit une requête en responsabilité devant le Tribunal administratif de Versailles.

RÉSULTATS // Grâce à une action médiatique et juridique, la lutte contre le harcèlement à l'école a été érigée en priorité par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République adoptée le 8 juillet 2013. Au plan juridictionnel, le Tribunal, dans un jugement du 26 janvier 2017, a reconnu la responsabilité de l'Etat en raison de sa défaillance à mettre en place des procédures relatives à la prévention, la détection et la prise en charge des situations de harcèlement moral à l'école.



ENGAGEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

DESCRIPTION DU PROJET // Les avocats associés du cabinet MI2, Thibault de Montbrial et Marie-Laure Ingouf sont, de longue date, très impliqués dans la défense des victimes, laquelle dépasse largement la mission habituelle de l'avocat intervenant dans des procédures pénales et indemnitaires. Thibault de Montbrial a par ailleurs créé l'association Centre de réflexion sur la sécurité intérieure (CRSI) en janvier 2015 afin de permettre aux différents professionnels concernés (avocats, magistrats, policiers, militaires, journalistes et membres de la société civile intéressés) d'échanger et de contribuer au débat public en apportant des propositions opérationnelles concrètes.

OBJECTIFS // Le cabinet vise en amont à agir sur la survenance d'attentats terroristes et/ou à en limiter les effets à travers notamment des services juridiques par le biais du « CRSI ». En aval, il opte pour la promotion de l'aide aux victimes de terrorisme en France et en Belgique par la quête d'une amélioration de leur indemnisation, la reconnaissance de l'ensemble de leurs préjudices et le renforcement de leurs droits.

MOYENS // Comme moyens de son action, le cabinet privilégie notamment la participation à des débats publics, la recherche et la diffusion d'informations, l'organisation de rencontres entre professionnels, la tenue de réunions d'information et des publications de diverses natures.

RÉSULTATS // Les travaux du cabinet ont abouti à la publication du préjudice d'angoisse des victimes d'attentat et a son admission en commission ministérielle, de même qu'à la publication du référentiel d'indemnisation des victimes d'attentats en avril 2017. Au plan de la sécurité, plusieurs propositions portées dans le débat public par le CRSI ont été retenues et/ou examinées par les parlementaires et/ou institutionnels. Thibault de Montbrial a été nommé comme personnalité qualifiée pour être entendu en novembre 2016 par la Commission d'évaluation de la législation relative à la légitime défense des Forces de l'Ordre et l'usage des armes, présidée par Madame Cazeaux-Charles. Il a été entendu devant plusieurs institutions étatiques.

PROSKAUER



ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE

DESCRIPTION DU PROJET // En 2016 et 2017 Proskauer a concentré ses actions au bénéfice de structures œuvrant en faveur de l'éducation à travers trois associations, Yes Akademia, Sikana Education, et l'Incubateur d'entreprises sociales Antropia ESSEC.

OBJECTIFS // La mission de l'association Yes Akademia consiste à permettre à des jeunes confrontés à un quotidien difficile d'acquérir la confiance en eux afin de réussir dans leurs projets. L'action du cabinet vise dans ce cadre à contribuer au développement de ces jeunes et à leur dispenser des formations notamment sur les aspects juridiques de la création d'une entreprise afin de leur permettre d'accéder plus facilement à des avocats et de bénéficier de leurs conseils. Quant à l'association Sikana Education, elle promeut l'accès à l'éducation et aux savoir-faire pour un plus grand nombre à travers des moyens de communication diversifiés. L'action du cabinet Proskauer consiste à accompagner l'association dans la gestion de ses ressources humaines et de l'organisation collective du travail. Enfin, pour ce qui est de l'incubateur d'entreprises sociales Antropia ESSEC, il a été créé en 2005 et a pour mission de contribuer au développement de l'innovation sociale et d'accompagner l'émergence d'entreprises sociales pérennes, à fort potentiel et impact social et/ou environnemental. Dans le cadre de leur partenariat, Proskauer dispense des formations aux entrepreneurs incubés par Antropia et accompagne par ailleurs certains de ses entrepreneurs sur les problématiques juridiques qu'ils rencontrent dans leurs projets.

MOYENS // Le cabinet Proskauer mène une politique Pro Bono volontariste sous l'impulsion de William Silverman, associé, qui traite exclusivement des dossiers et questions Pro Bono du cabinet. Ces activités sont coordonnées par un Comité Pro Bono. Pour atteindre ses objectifs, l'association Yes Akademia a mis en place des programmes qui mettent l'accent sur l'ouverture aux autres, le développement personnel et l'entrepreneuriat. Ses actions sont soutenues par M. Jacques Attali. L'association Sikana Education bénéficie pour sa part du soutien de plusieurs grands groupes de sociétés.

RÉSULTATS // En 2016-2017, le nombre d'heures consacrées par les avocats du cabinet aux activités Pro Bono ont augmentées de 175% par rapport aux années 2015-2016.

www.proskauer.com
www.yesakademia.org
www.sikana.tv/fr

SEBAN



ENGAGEMENT AUPRÈS DES FAMILLES DE VICTIMES

DESCRIPTION DU PROJET // L'action Pro Bono du cabinet SEBAN consiste à s'engager et à mettre ses compétences et ses moyens au service des familles de victimes de meurtres et de disparition criminelles oubliées ou abandonnées dans leur action, afin de leur permettre d'obtenir que la justice retrace leurs dossiers. Le cabinet a également décidé de s'engager auprès des familles des victimes des actes terroristes du 13 novembre 2015, qui pour la plupart sont dans une situation sociale difficile.

OBJECTIFS // L'objectif visé par le cabinet est de permettre aux familles de victimes les plus démunies d'avoir accès à la justice c'est-à-dire leur permettre l'accès à leurs droits en leur qualité de partie civile. Le cabinet intervient autant sur la base de la gratuité s'agissant de la relance de l'enquête, de l'instruction et du procès pénal. A chaque fois que cela est possible, compte tenu du nombre de dossiers suivis par le cabinet, et avec l'accord des familles, il s'appuie sur les associations créées par ces familles, afin d'obtenir le remboursement des frais générés par ces dossiers au long cours. Le cabinet intervient également pour toutes les actions de lobbying, toutes les actions ou rendez-vous dans les ministères, auprès des députés et sénateurs, des magistrats, pour toutes les actions auprès des médias, pour les manifestations et autres interventions que nécessitent ces dossiers, hors procédure judiciaire.

MOYENS // En raison de l'intérêt suscité par son action auprès de plusieurs familles de victimes, le cabinet Seban a décidé d'ouvrir un département exclusivement dédié à cette activité dont l'équipe a récemment été renforcée.

RÉSULTATS // Le cabinet traite aujourd'hui plus de 50 dossiers criminels. Les membres du cabinet militent pour faire évoluer la loi, favoriser la résolution de ces dossiers et faire évoluer la perception que l'on peut avoir de ces cas dits « Cold Cases ».

www.seban-associes.avocat.fr

SERMENT D'HUMANITÉ

MOBILISATION ET ASSISTANCE EN FAVEUR DES EXILÉS

DESCRIPTION DU PROJET // Existant depuis le 1er avril 2017, l'association Serment d'Humanité est née d'une réflexion entreprise à la suite du démantèlement de la « Jungle » de Calais en octobre 2016 et d'une envie de proposer à tous les avocats parisiens, quelles que soient leurs compétences et leurs spécialités, des actions de mobilisation à destination des exilés.

OBJECTIFS // L'association se donne pour vocation de rassembler tous les avocats parisiens autour de l'assistance aux exilés (migrants, demandeurs d'asile et réfugiés) et notamment sur des problématiques peu prises en charge par les autres associations. En coopération avec d'autres associations comme Utopia 56, l'Auberge des migrants et le Samu Social International, elle projette, dans un premier temps, de mettre en place une assistance aux « premiers arrivants » à Paris, afin de les éclairer sur leurs droits et les aider à formaliser leur demande à l'OFPPA.

MOYENS // L'association Serment d'Humanité, outre la mobilisation d'un grand nombre d'avocats de toutes les compétences, compte atteindre son objectif en mettant en œuvre les moyens suivants :

- une assistance juridique complémentaire de celle déjà délivrée par les associations spécialisées en droit des étrangers ;
- un accompagnement dans les démarches administratives souvent longues et complexes ;
- un soutien matériel avec des produits de première nécessité.

RÉSULTATS // L'association n'est qu'à ses débuts. Elle a néanmoins pu initier de nombreux contacts. Ses membres se sont en outre mobilisés sur deux opérations matérielles :

- début octobre 2016, une cinquantaine de valises collectées auprès de plusieurs cabinets d'avocats a pu être acheminée à Calais quelques jours avant le démantèlement de la « Jungle », afin de permettre aux exilés de quitter les lieux dans la dignité et avec toutes leurs affaires personnelles ;
- le 17 avril 2017, un chargement complet de sacs de couchage et de kits d'hygiène donnés par les avocats parisiens a été acheminé à Calais afin de reconstituer les stocks d'aide matérielle disparus à la suite de l'incendie du camp de Grande-Synthe.

VIGO



DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES AVOCATS

DESCRIPTION DU PROJET // Fondé en 2009, le cabinet VIGO, composé d'une équipe de seize avocats confirmés, est animé par des convictions profondes liées à l'engagement de ses membres dans des domaines comme les droits de l'Homme, les droits fondamentaux du travail et de l'environnement.

OBJECTIFS // Outre son engagement Pro Bono depuis sa création, notamment aux côtés d'associations telles que la FIDH, le Nid, l'AADH, l'ACPE, l'ECPAT et RSF, le cabinet a souhaité franchir un nouveau cap en prenant l'engagement d'assumer la responsabilité des impacts de ses décisions sur les domaines couverts par la responsabilité sociales des entreprises (RSE). C'est ainsi que VIGO a été évalué AFAQ 26000 en juin 2015.

MOYENS // L'engagement RSA (Responsabilité Sociale des Avocats) du cabinet est le fruit d'un engagement quotidien de l'ensemble des membres du cabinet. Pour piloter la démarche, un comité composé d'associés, de collaborateurs et de salariés se réunit sur la base du volontariat afin de réfléchir aux prochaines pistes d'action et les mettre en œuvre. Chaque membre du cabinet peut ainsi être responsable de l'une des actions afin de faire progresser la démarche du cabinet et bénéficier à toutes ses parties prenantes. Cette stratégie s'est avérée payante dans la mesure où une évaluation du cabinet en mars 2017 a permis de confirmer la nette progression marquée par ses actions Pro Bono.

RÉSULTATS // Par sa démarche RSA, VIGO s'efforce d'améliorer les domaines d'activités du cabinet et l'ensemble de ses relations avec ses parties prenantes :

- ses clients (transparence des diligences accomplies et des honoraires, sensibilisation à l'engagement de VIGO, développement d'une expertise RSE...)
- parties prenantes externes (formation et sensibilisation des partenaires par le biais d'articles, d'interventions, défense d'associations Pro Bono et encouragement des actions Pro Bono des avocats, défense pénale d'urgence, accueil d'auditeurs de justice...)
- avocats et salariés (livre d'accueil, horaires de travail raisonnables et télétravail, temps d'échange au sein du cabinet, mise en place d'entretiens individuels ...)
- impact environnemental (consommation responsable, toqueur à vélo, optimisation des déplacements, tri, sélection des prestataires et fournisseurs...).

www.vigo-avocats.com

WHITE & CASE

WHITE & CASE

ASSISTANCE JURIDIQUE APPORTÉE À LA « FÉDÉRATION FRANÇAISE DES BANQUES ALIMENTAIRES »

DESCRIPTION DU PROJET // L'action du cabinet White & Case s'inscrit dans le cadre d'une assistance apportée à la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA) qui assure l'organisation de l'aide alimentaire en France grâce à un réseau de banques alimentaires locales qui collectent et distribuent les ressources aux associations telles que la Croix Rouge ou les Restos du Cœur. Confronté à la procédure de redressement judiciaire du prestataire ayant développé son logiciel de gestion, la FFBA a sollicité l'aide du cabinet White & Case afin d'éviter de perdre le code source de ce logiciel.

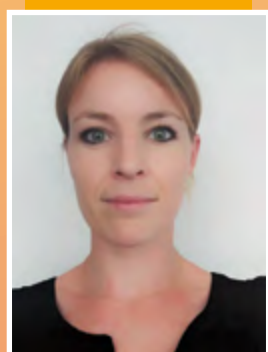
OBJECTIFS// L'aide apportée par White & Case a eu pour objet de récupérer le code source du logiciel afin d'éviter à la FFBA d'investir dans le développement d'un nouveau logiciel représentant pour elle un budget conséquent.

MOYENS // Lorsque la FFBA a sollicité White & Case, elle n'avait pas procédé dans les délais légaux à la procédure de revendication permettant de faire valoir son droit de propriété sur le code source à l'encontre de la procédure collective. Le travail d'analyse de la procédure d'insolvabilité et de ses règles spécifiques a été d'une importance capitale pour que la FFBA soit pleinement en mesure d'appréhender la situation dans laquelle elle se trouvait. L'équipe de White & Case s'est assurée du maintien effectif de la maintenance du logiciel par ce prestataire tout au long de la procédure de redressement judiciaire. Puis elle a développé auprès des organes de la procédure un certain nombre d'arguments visant à faire reconnaître le droit de propriété de la FFBA sur le code source et notamment la capacité de nuisance de l'association en cas de revente du logiciel au mépris des droits de la FFBA sur le code source ainsi que le caractère très spécifique aux besoins de la FFBA dudit logiciel limitant sa valeur de revente. A la suite de la conversion brutale et inattendue du redressement judiciaire en liquidation judiciaire l'équipe de White & Case, en étroite collaboration avec l'administrateur judiciaire et le mandataire judiciaire désignés par le Tribunal de commerce, a permis de récupérer, avant leur suppression, les codes sources de ce logiciel.

RÉSULTATS // Grâce à l'intervention du cabinet, la FFBA a pu poursuivre sans interruption son service et économiser par la même occasion plusieurs dizaines de milliers d'euros qui auraient été nécessaires pour le développement d'un nouveau logiciel.

www.whitecase.com/locations/emea/paris
www.banquealimentaire.org

PRIX SPÉCIAL DU JURY



Alexa Chapotel
(AVIJED)

Promotion de l'accès au droit
(voir page 18)

PRIX SPÉCIAL DU JURY



AADH

Accompagnement
des ONG dans la protection
des droits de l'Homme
(voir page 38)

www.barreausolidarite.org

ahuot@avocatparis.org

www.facebook.com/BarreauSolidarite

**BARREAU
DE PARIS**

Solidarité

Fonds de dotation